



ONTARIO'S WATCHDOG
CHIEN DE GARDE DE L'ONTARIO

Le sabordage de la surveillance – Mot d’ouverture de l’Ombudsman André Marin

Le système de surveillance sur la police en Ontario est un modèle pour le reste du Canada. Cette province avait 20 ans d’avance sur le reste du pays, et sur une grande partie du monde, quand elle a créé l’Unité des enquêtes spéciales – organisme civil pleinement indépendant chargé de mener, du commencement à la fin, des enquêtes criminelles dans des causes où la police est mêlée à des blessures graves ou à des décès.

Tout le monde ici présent aujourd’hui connaît l’historique de l’UES. Cet organisme est né de la tourmente et de la controverse, et depuis il est resté en proie à la tourmente et à la controverse. L’UES fait un travail sérieux, jamais facile, qui comporte beaucoup de tensions. Les critiques l’accusent de se montrer trop dur, ou pas assez. Malgré tout, l’UES est un organisme dont tous les Ontariens peuvent être fiers.

On a dit de cet organisme, avec justesse, que c’est un rempart de la démocratie, car il promet le type de surveillance puissante et indépendante qui renforce la crédibilité et la responsabilité de tous les services de police dans la province. Le problème dont je veux parler aujourd’hui, c’est que le gouvernement n’a pas permis à l’UES de tenir cette promesse.

Il y a trois ans, j’ai remis le rapport de ma première enquête sur l’UES au gouvernement. Dans ce rapport, j’ai conclu que l’UES manquait à son obligation de mener des enquêtes rigoureuses et souffrait d’une partialité apparente en faveur de la police. J’ai dit que l’UES se comportait comme un tigre édenté. J’ai préconisé à l’UES d’apporter des améliorations et je suis heureux de dire que, sous l’égide de son nouveau directeur qui a pris ses fonctions un mois après mon rapport de 2008, l’UES a fait beaucoup de chemin.

Mais ma recommandation la plus importante était que le Gouvernement de l’Ontario appuie l’UES par une nouvelle mesure de loi qui clarifie et renforce son mandat et son autorité.

Pour un rempart de la démocratie, le fondement juridique de l’UES est pitoyablement faible. Cet organisme a été créé à la hâte, dans le cadre d’un amendement à la *Loi sur les services policiers*. Depuis plus de 20 ans, les éléments fondamentaux de son mandat sont remis en doute. Les dirigeants des services policiers, l’UES et le gouvernement continuent de se battre à ce sujet, pendant que le public perd confiance en tous. Le seul recours du public a été d’aller en justice – comme l’ont fait récemment deux des familles dont parle notre rapport. La Cour d’appel a mis fin au vide de leadership laissé par le gouvernement et a déclaré que les policiers soumis à une enquête de l’UES ne sont pas censés laisser les avocats d’une association valider leurs notes.

La situation devrait être différente. Les Ontariens méritent mieux, et notre police aussi. L'Ontario était sur la bonne voie quand elle a créé l'UES, avec la vision audacieuse d'un organisme d'enquête complètement indépendant. Mais comme nous l'avons vu durant ces 21 dernières années, cette vision ne peut pas se concrétiser si le gouvernement ne soutient pas l'UES.

Beaucoup d'entre vous se souviendront qu'en 2008, le ministère du Procureur général a accueilli favorablement mes recommandations et a déclaré qu'il en discuterait avec les intéressés. En 2009, on m'a souvent demandé pourquoi les choses n'avaient pas beaucoup bougé, et on m'a reposé la question en 2010. Quand j'ai ouvert cette enquête, j'ai découvert que le ministère n'avait jamais vraiment eu l'intention de donner suite à ma plus importante recommandation. Fait encore plus troublant, il contrait activement les efforts faits par le directeur.

Mon rapport comprend de nombreux cas qui illustrent les problèmes auxquels l'UES est confrontée. Mais rien n'est plus évocateur que la triste litanie des lettres du directeur Scott. Il a envoyé 227 lettres aux chefs de police au cours des trois dernières années – des lettres polies, les avisant qu'ils risquaient de violer la *Loi sur les services policiers* en omettant d'aviser l'UES ou de coopérer avec elle. Il n'a reçu que 20 réponses de fond. Le plus souvent, les services policiers – dont les plus importants de cette province – ont carrément ignoré leur chien de garde.

Et qu'a fait le ministère du Procureur général, c'est-à-dire le Ministère qui est censé appliquer la loi? Il a dit au directeur Scott de cesser d'attirer l'attention sur les problèmes de non-respect. Surtout, ne faites pas de vagues, ne publiez pas votre rapport annuel. Ne vous plaignez pas des avocats qui valident les notes des policiers – même si la Cour d'appel de l'Ontario a décidé que cette pratique était interdite.

Le Ministère a compromis les intérêts de l'UES, et ce faisant, il a compromis les intérêts du public et de la police. Même après avoir eu l'occasion de revoir ce rapport, il n'y a répondu que par des généralités vagues et par une promesse de réexaminer la question de l'UES et de la police « dans les deux années à venir ». Le Ministère a clairement cherché à éviter la controverse et les tensions entre lui-même, la police et l'UES.

Mais ce ne devrait pas être une affaire de controverse. Ce qui devrait être en jeu, c'est le maintien d'un système de surveillance qui a de la valeur pour le gouvernement de l'Ontario, et dans lequel tous les Ontariens, y compris la police, peuvent avoir confiance. Un système suffisamment important pour justifier une législation claire et forte. Les demi-mesures ne suffisent pas et les tentatives de passer les tensions sous silence ne font qu'empirer la situation.

Si un organisme civil indépendant et puissant de surveillance de la police est important pour l'Ontario, comme l'ont répété les gouvernements successifs depuis 1990, il est grand temps de prendre les mesures qui s'imposent et de donner à l'UES les outils et les fondements juridiques dont elle a besoin pour accomplir son travail.